

# PCAET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE

Réponse aux avis du public



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen de  
développement Régional



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



## Avant-propos

---

### RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

Un premier projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) a été validé à l'échelle de la Communauté de Communes de Briançonnaises Sud Haute-Vienne par délibération n°2020-018 en date du 27 Février 2020.

Ce premier projet comprend :

- Un diagnostic climat-air-énergie du territoire,
- La stratégie 2020-2026 du PCAET,
- Le plan d'action 2020-2026,
- Le rapport sur les incidences environnementales du PCAET.

### OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique a été organisée du 20 mai au 20 Juin 2021. 9 remarques ont été formulées.

Un avis de consultation public a été affiché le 26 avril 2021 au siège de la Communauté de Communes, mis en ligne sur le site internet et envoyé pour information aux communes de la Communauté de Communes.

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-de-PCAET-de-Briançonnaises-Sud-Haute-Vienne>. Il était possible d'envoyer des avis à l'adresse e-mail suivante : [pcaet.bshv@gmail.com](mailto:pcaet.bshv@gmail.com) et par voie postale, à l'adresse : Communauté de Communes Briançonnaises Sud Haute-Vienne, 381 Route de Chabanas 87 260 PIERRE BUFFIERE.

Les documents ont été mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes BSHV en version papier: du lundi au vendredi midi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Ils ont également été mis à disposition dans les mairies de Château-Chervix, Glanges, Magnac Bourg, Meuzac, Pierre Buffière, La Porcherie, Saint Genest sur Roselle, Saint Germain les Belles, Saint Hilaire Bonneval, Saint Vitte sur Briançonnaises et Vicq sur Breuilh aux horaires d'ouvertures habituelles de chacune.

## LES DOCUMENTS FOURNIS :

Les documents suivants étaient mis à disposition :

- Le diagnostic, la stratégie et le plan d'action du PCAET
- Le rapport sur les incidences environnementales  
L'Avis de l'autorité environnementale
- L'Avis de l'Etat

## I. Prise en compte de l'avis du public

THEMATIQUE	OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC	PARTIE MODIFIEE	REPONSE
<p><b>Parc bâti et cadre de vie</b></p>	<p><b>Des remarques portent sur la rénovation énergétique des bâtiments.</b></p> <p>Un citoyen souhaite être accompagné sur la rénovation de son habitation.</p> <p>Une remarque porte sur la nécessité de compatibilité entre la rénovation énergétique des bâtiments et les prescriptions des bâtiments de France (stabilité des prescriptions, adaptation aux nouveaux matériaux).</p>	<p>PB 5.0</p>	<p>Les citoyens qui souhaitent mener des travaux de rénovation énergétique sur leur habitation peuvent bénéficier d'un conseil gratuit. Pour cela, il faut contacter la plateforme locale pour la rénovation énergétique qui peut être identifiée sur le site internet <a href="http://faire.gouv.fr">faire.gouv.fr</a>. En 2021, pour la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne, c'est l'association Limousin Nature Environnement qui porte la plateforme en partenariat avec plusieurs communautés de communes de la Haute-Vienne. Pour 2022, la plateforme est amenée à évoluer et à être portée par le Syndicat Energies Haute-Vienne, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et les communautés de communes de la Haute Vienne.</p> <p>Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) prévoit des règles pour intégrer les questions environnementales dans les Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) PLU(i). Le SRADDET prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assurer la prise en compte dans les documents d'urbanisme de l'enjeu d'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments (technique améliorant l'isolation hivernale et le confort d'été).</li> <li>- d'indiquer clairement que les documents d'urbanisme doivent permettre une large typologie d'inclinaison des toitures pour faciliter l'installation et optimiser la production des unités de production solaires thermiques et photovoltaïques.</li> </ul> <p>Dans la fiche action PB 5.0 « Structurer la filière locale de la rénovation énergétique » les phrases suivantes ont été ajoutées « Le cas échéant, il sera nécessaire de prendre en compte les contraintes patrimoniales des bâtiments de France. Pour cela, il pourra être demandé aux architectes des bâtiments de France des règles écrites permettant de lier rénovations énergétiques performantes et respect des contraintes patrimoniales »</p>

	<p>Une demande consiste à créer des jardins (partagés, AMAP ou autre fonctionnement) de préférence pour chaque commune, ce qui permettrait de mobiliser des moyens communs que ne peuvent pas se permettre tous les particuliers (ex. des serres). Selon cette personne, cela permettrait de répondre à plusieurs axes simultanément (agriculture, transport et déchets) tout en assurant une certaine résilience alimentaire.</p> <p>Un autre citoyen demande l'arrêt de l'urbanisation à outrance et la destruction des sols, afin de limiter la destruction de la nature par conséquence.</p>	<p>La proposition s'inscrit dans la fiche action AGS 3.0 « Soutenir le développement de circuits courts alimentaires élaborant un plan alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du territoire sud Haute-Vienne ». En effet, cette action vise à soutenir le développement du maraichage local en mettant à disposition des terrains et en accompagnant la structuration de filières locales de conditionnement et logistiques.</p> <p>Il existe à ce jour plusieurs AMAP sur le territoire, pour avoir des informations, il est possible de contacter la commune.</p> <p>Par ailleurs, « Frais et Local » (<a href="https://www.fraislocal.fr">https://www.fraislocal.fr</a>) est une plateforme numérique de recensement pour les producteurs et les points de vente développée afin de faciliter l'identification de produits fermiers de proximité. La plateforme a été développée par les chambres d'agriculture et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.</p> <p>Les questions d'urbanisation peuvent être limitées, à l'échelle des communes, via les plans locaux d'urbanisme (PLU), ou à l'échelle de la communauté de communes via un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). La CC Briance Sud Haute Vienne, n'a pas à ce jour prévu de travailler sur un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Sur la commune de Château Chervix, le nouveau PLU a intégré le fait de limiter l'artificialisation des sols passant de 35 hectares de zones à urbaniser à 7,3 hectares.</p> <p>Le SRADDET, qui s'impose aux PLU(i) prévoit de « Réduire de 50% la consommation d'espace à l'échelle régionale, par des modèles de développement économes en foncier ». Cet enjeu sera donc à prendre en compte dans les prochains Plu(i).</p> <p>La mise en œuvre de l'action PB 10.0 « Intégrer les enjeux environnementaux dans les PLU (eau, haies, végétalisation...) » amènera à travailler sur ces questions.</p>
<p><b>Transports</b></p>	<p>Plusieurs remarques portent sur la mobilité.</p> <p><b>De premières remarques portent sur les déplacements en voiture</b></p> <p>Un citoyen demande le point de vue de la communauté de communes sur le projet du département concernant le report des véhicules de la D704 vers la</p>	<p>La commune de Château Chervix, directement concernée, a délibéré contre le projet. Une discussion au niveau de l'EPCI pourra être engagée pour définir le positionnement.</p>

D19. Il s'inquiète du transit créé, qui selon lui, ne réduirait en rien la pollution, augmenterait les temps de transport des habitants du BSHV, augmenterait le risque d'accidents corporels et réduirait à néant l'objectif de développer le déplacement à vélo.

Un citoyen demande de développer et de conserver le véhicule thermique et de renoncer aux véhicules électriques.

**D'autres remarques portent sur les déplacements en vélo**

Un citoyen est favorable aux projets en lien avec la mobilité vélo : la location de vélos à assistance électrique et l'incitation du public à voir le vélo comme un moyen transport en plus d'un loisir. Il propose la création d'un réseau intercommunal de voies cyclables balisées et sécurisées ainsi qu'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, notant que selon lui, certaines communes du département le proposent déjà.

Un citoyen s'inquiète de devoir faire des déplacements à vélo pour aller travailler à Limoges (50 kms aller/retour).

Seule une solution multimodale visant le recours à des systèmes non polluants tels que la marche à pied, le vélo ou la non-mobilité et des systèmes les moins polluants possibles pourra permettre de répondre aux différents enjeux (lutte contre changement climatique, protection de l'environnement, protection de la biodiversité...).

Les réflexions sur le développement du vélo se fera en lien avec le schéma directeur vélo élaboré par le Pays de la Chataigneraie Limousine, mentionné dans la fiche action TR5.0 « Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur vélo à l'échelle du bassin de vie ». (plus d'informations sur : <https://www.chataigneraielimousine.fr/fr/mobilit%C3%A9>). Les actions seront à mener avec les communes, et notamment Pierre-Buffière, Magnac-Bourg et Saint Germain les Belles pour les aménagements de liaisons cyclables.

Le développement d'un réseau intercommunal de voies cyclables s'intégrera dans la mise en œuvre de ce schéma directeur vélo. Un parcours sécurisé permettant de se connecter à la vélo-route V56 via Saint Jean Ligoure est envisagé afin d'inciter les cyclotouristes à venir sur Pierre-Buffière.

Concernant les vélos à assistance électrique, la solution envisagée est plutôt l'achat groupé et la mise à disposition du public, comme présenté dans l'action TR6.0 « Acquérir des vélos électriques et les proposer au public », car l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers peut avoir un coût conséquent pour la communauté de communes.

La mobilité en vélo est à considérer pour des déplacements de proximité. Le plan d'actions vise à développer plusieurs axes, et non uniquement le vélo. Ainsi le ferroviaire ou le covoiturage sont également des solutions à prendre en compte et plus adaptées à des déplacements journaliers de moyenne distance.

**D'autres remarques portent sur les déplacements en transports en commun**

Un citoyen demande de développer les transports en commun sur le territoire.

Un autre fait remarquer le souhait de la communauté de commune d'ouvrir les transports scolaires au public, mais est septique que le souhait de la région d'aller en ce sens, la région étant financeur.

Un citoyen propose de mettre en place un service de déplacements pour se rendre dans des communes proches à l'instar du « taxi-car 87 » mis en place, selon lui, dans les années 1990-2000 par le conseil général.

Un autre citoyen propose de mettre en place une plateforme gratuite, à l'échelle de la communauté de communes, permettant de créer des rencontres pour le covoiturage, ce qui, comparativement à d'autres plateformes permettrait de perdre moins de temps à chercher des trajets et qu'il n'y pas de contribution financière à l'intermédiaire.

Le développement des transports en commun est au cœur des fiches actions TR2.0 « Promouvoir la desserte ferroviaire du territoire auprès des habitants et soutenir le projet de tram-train », TR3.0 « Animer et structurer l'offre de covoiturage sur le territoire » et TR4.0 « Ouvrir l'accès aux cars scolaires pour les adultes ».

La Région Nouvelle Aquitaine est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité en juillet 2021. Fin 2021, des travaux seront initiés pour mettre en place des « contrats de mobilité », c'est-à-dire identifier des actions à mettre en place. La CC BSHV demandera à ce que les actions identifiées dans le PCAET soient intégrées dans les contrats de mobilités.

La fiche action TR3.0 « Animer et structurer l'offre de covoiturage sur le territoire » intègre ces propositions avec l'idée de structurer l'offre de covoiturage. Les demandes pourront être relayées auprès de la Région en charge de cette compétence.

	<p><b>D'autres remarques portent sur les déplacements ferroviaires</b></p> <p>Un citoyen indique que seulement 2 gares sont indiquées en activité, bien qu'il pense qu'il y en avait 3 (Pierre Buffière, Magnac Bourg et Saint Germain les Belles).</p> <p>Un citoyen souhaite que la communauté de commune milite auprès de la SNCF pour avoir une offre de transport ferroviaire plus large, notamment pour les jeunes scolarisés sur Limoges. Il fait remarquer que de nombreux trains sont annulés ou ne permettent pas à ces jeunes de les utiliser car les horaires ne correspondent pas toujours à celles de leur lycée.</p> <p>Un citoyen note, selon lui, la difficulté de concilier l'envie de vivre à la campagne et les besoins disponibles seulement en ville.</p>	<p>TR2.0</p>	<p>Il y en effet trois gares sur le territoire, la fiche action TR2.0 « Promouvoir la desserte ferroviaire du territoire auprès des habitants et soutenir le projet de tram-train » a été modifiée en ce sens.</p> <p>La Région Nouvelle Aquitaine est la collectivité compétente sur ce sujet. La CC Briance Sud Haute Vienne fera remonter les problématiques lors des discussions avec la région sur les contrats de mobilité. Par ailleurs, la CC Briance Sud Haute Vienne souhaite soutenir le projet Tram Train, comme annoncé dans l'action TR2.0 « Promouvoir la desserte ferroviaire du territoire auprès des habitants et soutenir le projet de Tram-Train » ce qui va dans le sens de la demande.</p> <p>Les actions TR7.0 « Promouvoir les services proposés par les maisons de service au public de Pierre-Buffière et de Saint Germain les Belles » et TR8.0 « Mettre en place un réseau d'espaces de travail partagés sur le territoire » sont des actions qui visent à mieux concilier les deux.</p>
<p><b>Déchets</b></p>	<p>Plusieurs remarques portent sur les déchets.</p> <p><b>De premières remarques portent sur la réduction des déchets.</b></p> <p>Il est proposé de mettre en place une ressourcerie offrant la possibilité de réparer les objets du quotidien et ainsi de limiter les</p>	<p>DE3.0</p>	<p>Ces remarques s'inscrivent dans la fiche action DE3.0 « Mettre en œuvre le programme d'actions du territoire « zéro déchets, zéro gaspillage » du SYDED ».</p> <p>Il existe déjà deux associations locales spécialistes du réemploi :</p>

	<p>consommations d'énergie liée à la production de matériel neuf.</p> <p>Il est également proposé d'augmenter l'incitation des commerçants vers le zéro déchet, voire de créer un commerce (regroupement de producteurs ou autre) exclusivement zéro déchet.</p> <p>Un citoyen rappelle qu'à une époque il y avait un ramassage annuel des vieux papiers, ceux-ci étant vendus, et la somme récoltée versée à des associations.</p> <p>Une autre proposition consiste à remettre en place la consigne sur les bouteilles en verre comme cela existait dans les années 70.</p> <p><b>D'autres remarques portent sur le tri des déchets.</b></p> <p>Un citoyen fait remarquer la nécessité de trier dans la</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La recyclerie de l'association Respir, qui a une visée à la fois sociale - Respir permet l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté - et environnementale - Respir réalise la collecte d'objets réutilisables (vous pouvez retrouver un conteneur "réemploi" qui leur est destiné à la déchèterie de Saint Yrieix la Perche), la valorisation des objets récupérés (tri, nettoyage, réparation), la vente de ces objets à des prix raisonnables, la sensibilisation du public à la protection de l'environnement -.</li> <li>- Deuxième chance, par l'association Familles Rurales 2, qui est une boutique d'objets et de vêtements d'occasion.</li> </ul> <p>Il a été ajouté l'idée dans l'action DE3.0 d'« accompagner le développement des filières de valorisation des déchets du territoire », en plus d'en améliorer la visibilité.</p> <p>La collecte des ordures ménagères résiduelles a été déléguée au SICTOM SHV (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud Haute Vienne : <a href="https://www.sictom-shv.fr">https://www.sictom-shv.fr</a>). Tous les usagers du SICTOM SHV, particuliers ou professionnels, ont la même grille tarifaire, à la taille du bac, ainsi l'incitation s'applique également pour les commerçants.</p> <p>La récupération du verre, du papier et des emballages est gérée par le SYDED 87 (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés : <a href="https://www.syded87.org/fr/">https://www.syded87.org/fr/</a>). La valorisation financière de ces "produits" sert à équilibrer financièrement le coût de la gestion de ces déchets (éco-points, déchetteries...). En effet, la collecte et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères coûte 296€ au SICTOM. La collecte et le traitement d'une tonne de collecte sélective (éco-points) coûte 68€ (<a href="https://www.sictom-shv.fr/je-trie/">https://www.sictom-shv.fr/je-trie/</a>).</p> <p>Actuellement, des bornes papiers sont disponibles dans les éco-points pour collecter le papier pour que le SYDED 87 puisse les recycler.</p> <p>L'obligation de mettre en place une consigne pour le verre n'est pas de la compétence de la CC BSHV. Toute action allant dans le sens d'un retour de la consigne pour de la réutilisation pourrait néanmoins être soutenue et accompagnée auprès de la population de notre territoire</p>
--	---	--	--

	<p>communauté de communes alors que ce n'est pas le cas partout en France.</p> <p><b>D'autres remarques portent sur la collecte des déchets.</b></p> <p>Un citoyen s'inquiète de devoir porter ses déchets triés aux points de collecte en voiture et donc de polluer.</p> <p>Plusieurs questions sont posées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qui payent le ramassage des points de collecte ?</li> <li>- à combien s'élève la facture mensuelle liée à ce ramassage ?</li> <li>- Combien coûte le ramassage des poubelles vertes hebdomadaires ?</li> <li>- Serait-il possible de créer un ramassage en poubelles bleues (déchets recyclés) tous les 15 jours ?</li> <li>- À combien s'élèverait la facture mensuelle ?</li> </ul> <p>Un citoyen demande de faire payer le ramassage des ordures ménagères au juste prix, et que ce prix soit vraiment incitatif (tarif fixe divisé par 3 et part variable divisée</p>	<p>Le tri est une obligation réglementaire dans divers domaines et sera encore élargi dans les prochaines années. Par exemple, la loi prévoit l'interdiction des biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles au 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p> <p>Par ailleurs, sachant que le traitement des ordures ménagères coûte bien plus cher que le traitement des matières recyclables, il est nécessaire de mettre en place un système encourageant plus fortement l'adoption d'un meilleur geste de tri. La CC BSHV participe ainsi, via le SICTOM SHV, le SYDED 87 et les citoyens, à une meilleure valorisation des déchets.</p> <p>Le but est de profiter d'un déplacement obligatoire comme se rendre au travail, à l'école ou chez le médecin pour amener ses déchets aux éco-points et de ne pas de faire un déplacement polluant exprès pour s'y rendre. C'est pourquoi, de nombreux éco-points sont répartis sur le territoire.</p> <p>Il y a deux types de ramassage sur la CC BSHV : le ramassage des déchets ménagers, assuré par le SICTOM SHV, et celui des éco-points, assuré par le SYDED 87.</p> <p>Le ramassage des points de collecte est compris dans la facture globale de redevance des usagers (pour plus d'informations voir <a href="https://www.sictom-shv.fr/ma-facture/">https://www.sictom-shv.fr/ma-facture/</a> ).</p> <p>Il n'y a pas de tarif mensuel associé uniquement au ramassage du recyclage sur la communauté de communes. Cependant en intégrant leur ramassage en éco-points, leur traitement et le coût des déchèteries, le tout représente 33% de la facture.</p> <p>Le coût d'un ramassage des poubelles de recyclage en porte à porte serait bien supérieur au cout de ramassage au niveau des éco-points. En effet, les coûts de ramassage en porte à porte représentent en 2020 33% de la facture à eux seuls ; le reste étant lié au traitement des ordures ménagères assurés par le SYDED 87, au transport et traitement des déchets amenés dans les éco-points et déchèteries du SYDED 87, et aux frais de gestion du SICTOM Sud Haute-Vienne (18%) et du SYDED 87. La part importante dans la facture de l'utilisateur est notamment liée à la faible densité du territoire,</p> <p>Pour une parfaite information, il n'y a pas de poubelles vertes sur le territoire de la CC BSHV, les ordures ménagères sont à déposer dans des poubelles noires.</p> <p>La facture actuelle permet de financer (voir <a href="https://www.sictom-shv.fr/ma-facture/">https://www.sictom-shv.fr/ma-facture/</a> ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'abonnement : la collecte des déchets ménagers, assurée par le SICTOM Sud Haute Vienne, les frais de gestion du SICTOM Sud Haute-Vienne, le transport et le</li> </ul>
--	--	--

	<p>par 2) et ce afin de développer la responsabilité de chacun.</p> <p>Un citoyen fait remarquer que le passage à la tarification incitative a fait doubler sa facture, même sans déposer de déchets.</p> <p>Selon un citoyen le fait de payer le ramassage des poubelles risque</p>		<p>traitement des déchets qui sont amenés dans les éco-points et déchèteries du SYDED 87 ainsi que leurs frais de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la part variable : le transport et le traitement des ordures ménagères assurés par le SYDED 87.</li> </ul> <p>Au-delà du ramassage des ordures ménagères il est donc nécessaire d'intégrer les coûts de traitement de ces ordures mais également des déchets recyclables et amenés en déchetterie ainsi que les coûts de gestion des structures. Il faut savoir que l'on observe une augmentation constante des coûts inhérents au service de gestion de déchets et que le coût de traitement pour les ordures ménagère est plus important que le traitement pour le recyclage, et encore plus pour les biodéchets qui peuvent être gérés sur place. Il est donc nécessaire d'inciter au tri des déchets.</p> <p>Normalement, les factures n'ont pas doublé. Pour des questions sur le fonctionnement et la facture, vous pouvez contacter le SICTOM SHV, pour des difficultés de paiement vous pouvez contacter la trésorerie du secteur.</p> <p>Cependant, une augmentation du tarif est possible. Tout d'abord le tarif « abonnement » 2021 a été fait sur des bases différentes des années précédentes. En 2020, les tarifs de la CC BSHV étaient établis en fonction du nombre de personnes aux foyers. Passant de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à la REOM-Incitative, il n'a pas été possible légalement de reconduire ces tarifs en 2021. En effet, aucun critère social comme le nombre de personnes aux foyers, la durée d'occupation du bien (résidence secondaire) ou le niveau de revenu ne peut être pris en compte en incitatif réglementairement. Les nouveaux tarifs sont en fonction de la taille du bac. La taille a été demandée par le foyer et n'a pas été imposée, mais le coût d'abonnement a donc pu être modifié.</p> <p>De plus, la « part variable » se base sur le nombre de levé de bac. Les usagers n'ayant pas changé leur habitude de présentation de bac et ayant présenté leur bac toutes les semaines comme les années précédentes ont donc pu avoir une « part variable » très importante, ce qui augmente la facture par rapport à 2020. C'est le principe de l'incitatif. Il est donc conseillé d'attendre que la poubelle soit pleine avant de la présenter.</p> <p>Par ailleurs, le SYDED 87 a dû augmenter ses tarifs en 2021 car les coûts de traitement ont fortement augmenté, ce qui a impliqué cependant une augmentation de moins de 10 % pour l'utilisateur par rapport à 2020.</p> <p>Le SICTOM SHV n'a pas constaté à ce jour d'augmentation globale de dépôts sauvages depuis la mise en place de la tarification incitative.</p>
--	--	--	---

	<p>d'entraîner une réouverture des décharges sauvages.</p> <p>Un autre citoyen fait remarquer que les poubelles du secteur ont disparu et que de plus en plus de déchets traînent par terre.</p> <p>Une remarque porte sur les différences tarifaires entre celles appliquées sur la communauté de communes et celles d'une autre ville.</p> <p>Enfin, un citoyen s'interroge sur l'intérêt des mesures sur les déchets mises en place par la communauté de communes pour lutter contre le changement climatique ou la qualité de l'air.</p>		<p>Chaque usager a été doté d'une poubelle individuelle pucée, sauf exception en bac collectif, ce qui concerne moins de 300 personnes sur la CC BSHV. Pour toute question sur son bac, il est possible de contacter le SICTOM SHV.</p> <p>Les tarifs sont déterminés selon le fonctionnement de chaque communauté de communes et des marchés publics s'y afférant.</p> <p>Il est possible de diminuer la facture en triant au mieux les déchets, c'est en dire en enlevant les biodéchets et le recyclable, en attendant que la poubelle soit pleine avant de la présenter afin qu'elle soit relevée moins souvent (réduction sur la part variable), ou en demandant un bac plus petit (réduction sur la part abonnement, l'échange est possible gratuitement jusqu'à la fin de l'année 2021, il sera ensuite payant sauf cas exceptionnels tels que le changement du nombre de personnes dans le foyer).</p> <p>Le meilleur déchet, d'un point de vue environnemental en plus d'économique, est celui que l'on ne produit pas, car cela évite les consommations énergétiques et pollutions liées à la production de ces futurs déchets, à leur transport, à leur récupération une fois déchets et à leur traitement. La mise en place de la tarification incitative vise à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent : c'est à dire la quantité qu'ils mettent au final dans leurs poubelles d'ordures ménagères. Cela amène les usagers à changer leurs habitudes et notamment à réduire les déchets à la source (limiter les emballages, choisir des produits durables, réparables, rechargeables...) ou à choisir des solutions recyclables ou recyclées, ce qui a un moindre impact sur l'environnement (<a href="https://www.syded87.org/fr/reduire/economiser-nos-ressources-naturelles/adopter-des-eco-gestes">https://www.syded87.org/fr/reduire/economiser-nos-ressources-naturelles/adopter-des-eco-gestes</a>).</p>
<p><b>Energies Renouvelables</b></p>	<p>Un citoyen regrette l'incitation à changer de chaudière à fioul pour des chaudières à bois qui, selon lui, sont bien plus polluantes à cause de la destruction des forêts et la pollution aux particules liée à la combustion du bois engendrée.</p>		<p>Limiter le changement climatique nécessite de substituer les énergies fossiles carbonées par des énergies renouvelables (renouvelable au sens du cycle du carbone et à l'échelle de temps d'une vie humaine) ; le remplacement des chaudières fioul par des chaudières bois s'inscrit dans cette démarche. Pour les particuliers le combustible usuel est le granulé de bois, provenant essentiellement du compactage de produits connexes de scieries tels que la sciure et les copeaux ; il s'agit donc de la valorisation d'un déchet. Les appareils de chauffage au bois chez les particuliers pouvant bénéficier des aides de l'état doivent répondre à l'obligation d'atteindre un label 7 étoiles flamme verte ce qui implique des</p>

	<p>Un citoyen indique que, selon lui, l'éolien est une arnaque et est contre productif.</p> <p>Une question porte sur le projet d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque sur la commune de Saint Hilaire Bonneval et plus précisément sur la possibilité d'avoir des informations et de s'impliquer dans le projet.</p>	<p>seuils maximaux de poussières et de COV; ces valeurs saisonnières sont calculées selon le règlement européen sur l'écoconception 2015/1189. Par ailleurs, on observe en France une augmentation des forêts et non une destruction liée à l'utilisation du bois énergie, comme indiqué par le citoyen. (Pour plus d'informations sur le bois énergie : <a href="https://collectivitesforestieres-nouvelleaquitaine.fr/bois-energie/">https://collectivitesforestieres-nouvelleaquitaine.fr/bois-energie/</a>)</p> <p>Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, et donc l'impact de nos consommations sur le changement climatique, et afin de palier à l'intermittence des énergies renouvelables il est nécessaire de s'appuyer sur un mix énergétique, qui inclut également l'éolien. Cependant, il est nécessaire que les projets développés soient des projets de territoire, et donc menés avec les collectivités et les citoyens du territoire. C'est en ce sens que l'EPCI a souhaité travailler sur l'action EnR2.0 « Créer une SEM afin de faciliter l'implication financière publique dans les projets d'énergies renouvelables locaux et de favoriser l'émergence de nouveaux projets ».</p> <p>Nous vous invitons à contacter directement la commune pour avoir des informations.</p>
<b>Agriculture</b>	<p>Un citoyen recommande de replanter des arbres et des haies afin de limiter le vent et de retrouver de l'humidité.</p>	<p>Dans la fiche action PB 10.0 « Intégrer les enjeux environnementaux dans les PLU (eau, haies, végétalisation...) », la question de la gestion de l'eau et de la végétalisation est prise en compte.</p>
<b>Divers</b>	<p>Un citoyen salue le travail mené. Il note que les avis de l'Etat et de l'autorité environnementale identifient des limites concernant l'adaptation aux impacts du changement climatique et à la séquestration du carbone.</p>	<p>Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche territoriale qui vise tous les citoyens de la CC BSHV. Pour la CC BSHV, il s'agit d'une démarche voltaire. Concernant la séquestration carbone, le cadre réglementaire relatif aux PCAET n'impose pas la définition d'objectif quantitatif concernant le stockage carbone (cf. Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial). En outre, il s'agit d'une thématique particulière dont les résultats peuvent varier selon la méthode de calcul employée. Enfin, face aux incertitudes liées à l'évolution du stockage carbone dans le temps, la quantification d'objectifs est un exercice complexe. C'est pourquoi la collectivité</p>

	<p>Un citoyen demande l'arrêt d'une écologie pour les plus riches. Il considère que la politique portée est extrémiste et menée par des richissimes aux forts pouvoirs politique local. Il partage sa vision consistant à considérer que dans un territoire rural il n'est pas possible d'appliquer les décisions de l'union européenne.</p> <p>Un citoyen suppose que les suggestions envoyées resteront sans réponses et que l'avis des citoyens ne vous concerne pas les élus.</p> <p>Un citoyen demande si une présentation au public du travail mené est prévue, au même titre que pour les PLU. Il fait remarquer qu'il en manque pour les projets routiers. Il pense que les citoyens motivés seraient ravis d'échanger sur ces sujets avec leurs élus.</p>	<p>a préféré ne pas fixer d'objectifs quantitatifs. Pour autant, des orientations stratégiques et des actions ont bel et bien été fixées pour répondre à l'enjeu de stockage carbone sur le territoire.</p> <p>La transition énergétique et écologique ne vise pas uniquement les plus riches. Les actions identifiées dans le plan d'action du PCAET de la CC BSHV ont été pensées à l'échelle du territoire, avec les acteurs du territoire et pour le territoire.</p> <p>Quatre réunions publiques, réparties sur le territoire, ont été organisées pour pouvoir discuter avec les citoyens. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour engager les citoyens à venir à ces réunions et à donner leur avis. Les réponses reçues ont fait l'objet d'un traitement thématique et des réponses ont été apportées sur chaque point dans le cadre de ce document, qui sera mis en ligne via les mairies, la CC ne disposant pas de site internet. L'avis des citoyens est donc important pour les élus de la CC BSHV.</p> <p>Quatre réunions publiques, réparties sur le territoire, ont déjà été organisées pendant la consultation. Pour tout échange, vous pouvez écrire sur <a href="mailto:pcaet.bshv@gmail.com">pcaet.bshv@gmail.com</a> ou contacter Mme Barra à la CC BSHV.</p>
--	--	--

## II. Avis du public

### AVIS RECUS PAR MAIL

Bonjour,

Propriétaire d'un logement sur la commune de Saint Hilaire Bonneval depuis fin 2019, j'ai pris connaissance du Plan Climat Air-Energie Territorial. Le document peut être difficile à comprendre pour des non initiés. Heureusement, la clarté de la présentation facilite la lecture. Je vous avoue avoir principalement regardé les fiches actions.

Je ne suis pas experte dans le domaine environnemental mais je m'y intéresse assez pour agir à mon niveau, notamment en terme de gestion des déchets (probablement l'axe le plus accessible en tant que particulier). Je trouve ce plan indispensable actuellement et entrevoit déjà des propositions d'actions qui pourraient nous concerner/intéresser. Plus particulièrement,

- Les actions proposées concernant le transport : difficile de concilier l'envie de vivre à la campagne et les besoins disponibles seulement en ville. Une plateforme permettant de créer des rencontres pour le covoiturage limitées à la Communauté de Commune et d'utilisation gratuite favoriserait à mon sens ce moyen (comparativement à Blablacar : moins de perte de temps à chercher des trajets et pas de contribution financière à l'intermédiaire qui va à l'encontre d'un des principaux leviers du covoiturage = diminuer le prix de déplacement).

- Le projet d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque sur la commune : ayant emménagé après l'étude de faisabilité, a-t-on moyen d'avoir des informations sur ce projet et les possibilités d'une éventuelle implication ?

Enfin, au vu de l'année 2020 et des conséquences économiques, d'autres (sauf si cela a été cité et que je ne l'ai pas lu) actions me paraissent importantes :

- Créer des jardins (partagés, AMAP ou autre fonctionnement) pour chaque commune (au mieux), probablement avec des moyens que ne peuvent pas se permettre tous les particuliers (ex. des serres). Cela permettrait de répondre à plusieurs axes simultanément (agriculture, transport et déchet) tout en assurant une certaine résilience alimentaire
- Mettre en place une ressourcerie avec une possibilité de réparer les objets du quotidien (limitation énergétique de la production de matériel neuf).
- Augmenter l'incitation des commerçants vers le zéro déchet, voire créer un commerce (regroupement de producteurs ou autre) exclusivement zéro déchet.

Voilà pour mon avis, quelques idées observées dans d'autres lieux.

En espérant que c'était le genre de retour attendu...

Cordialement,

Bonjour,

J'arrive sur la commune de St Hilaire Bonneval depuis Juillet 2019.

Avant je vivais à St GENCE.

Alors je vais intervenir par rapport aux déchets, car il me semble qu'il y a un problème.

On nous demande de trier les déchets recyclables et de les déposer aux points de collectes.

C'est une très bonne chose de trier et il faut généraliser. Car c'est bon pour notre terre.

Bref, alors j'aimerais soulever un problème:

Mes déchets recyclés je les transportent avec ma voiture et beaucoup d'habitants font pareil.

Alors on brûle du gasoil, donc on pollue mais on amène nos déchets dans les points de collecte.

Alors qui payent le ramassage des points de collecte ?

Et à combien s'élève la facture mensuelle ??

Combien coûte le ramassage des poubelles vertes hebdomadaires?

Ne serait il pas possible de créer un ramassage en poubelles bleues (déchets recyclés) tout les 15 jours!!

À combien s'élèverait la facture mensuelle ??

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement,

En résumé,

Déplacements à vélo pour aller travailler à Limoges (50 kms aller/retour)

Incitation à changer de chaudière à fioul pour une chaudière à bois bien plus polluante car destruction des forêts et pollution aux particules liée à la combustion du bois

Concernant les déchets : soi-disant tarification incitative alors que la facture double même sans déposer un seul déchet preuve à l'appui...

Toutes les poubelles du secteur ont disparu bizarrement alors que l'on remarque de plus en plus de déchets traîner par terre.

Bientôt celui qui déposera plus d'une poubelle par mois sera fusillé en place publique, alors que la propreté au sol ne cesse de se dégrader à cause de ces mesures complètement hors sujet.

Pourquoi pas supprimer les routes et mettre tous les véhicules thermiques à la casse et revenir aux chemins de terre moins polluants que le bitume.

La liste est encore longue notamment avec l'éolien qui est une arnaque monumentale et contre productif..

Effectivement, le travail ne fait que commencer comme vous le dites...

Les véritables solutions : replanter des arbres et des haies afin de limiter le vent que l'on a en permanence et retrouver de l'humidité.

arrêter l'urbanisation à outrance et la destruction des sols et détruit la nature par conséquence.

développer et conserver le véhicule thermique stop à l'électrique que l'on veut nous vendre pour rebooster l'économie en berne.

faire vraiment payer le ramassage des ordures ménagères au juste prix vraiment incitatif (tarif fixe divisé par 3 et part variable divisée par 2), là vous développerez la responsabilité de chacun de nos concitoyens.

arrêter de prôner une écologie uniquement basée sur les plus riches.

Voici le ressenti de beaucoup de personnes ne pouvant s'exprimer ou ne voulant pas par lassitude de cette politique extrémiste menée par des richissimes aux forts pouvoirs politique local.

Nous sommes un territoire rural pour lequel nous ne pouvons pas appliquer les décisions unilatérales dictées par l'union européenne à base de subventions telle une carotte au bout du nez.

De toute façon, toutes ces suggestions resteront malheureusement enterrées et l'avis des citoyens ne vous concerne pas.

A bon entendre...

bonjour, j'ai lu attentivement votre plaquette et je suis assez en colère des différences régionales des frais aux particuliers pour ces traitements de déchets, à savoir que commune de la porcherie ( comme beaucoup d'autres) nous sommes tenus de trier nos résidus à la maison, puis 3 fois par semaine aller aux conteneurs pour une famille de 2 personnes, puis nous sommes taxés de 2 euros 40 par ramassage de poubelle

j'ai de la famille qui habite à 5 kms de cette belle ville d'arcachon le coût des poubelles est inférieur à ce que je paye et ils ne sont pas obligés au tri tout est pris dans les sacs sauf le verre..... pourquoi ? peut être que le Limousin est plus sélect que le bassin d'arcachon ! nous payons les beaux bâtiments, les belles plaquette en couleurs, les bureaux, véhicules de fonction etc etc je me doute que mon petit mot n'aura aucun intérêt pour vous mais je pense que ceci va entraîner la réouverture des décharges sauvages tant pis bonne journée

Madame, Monsieur,

Je suis un habitant du BSHV et c'est à ce titre que je m'adresse à vous.

Je viens de parcourir, sur le site de la préfecture, le copieux dossier présenté par vos services pour le Plan Climat Air Energie Territorial. J'ai aussi consulté les divers avis, notamment celui des services de la préfecture.

Je note que ces derniers ont salué le travail effectué (avec quelques bémols sur l'adaptation aux impacts du changement climatique et à la séquestration du carbone).

A mon tour, je salue le travail qui a été produit tant du point de vue analyse que du point de vue propositions d'actions. J'avoue ne pas avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier mais m'être concentré sur les points qui me tiennent à coeur: le cadre de vie, les économies d'énergie, les transports ... et avoir très vite survolé les chapitres industries, agriculture... mais je tâcherai de trouver le temps de m'y intéresser.

Voici maintenant quelques une de mes réflexions, à brûle pourpoint, au sortir de ma lecture.

#### 1) les transports:

J'approuve complètement les projets inhérents à la mobilité à vélo: La location de VAE, l'incitation du public à voir le vélo comme un moyen transport en plus d'un loisir. Mais ne faudrait-il pas aller plus loin? Je pense à la création d'un réseau intercommunal de voies cyclables balisées et sécurisées. Je pense à une aide à l'achat d'un VAE ( certaines communes le proposent déjà sur le département me semble-t il).

Vous évoquez la possibilité d'ouvrir les transports scolaires au public. Pourquoi pas, mais je doute que la région, qui les finance, soit très ouverte.

Coté SNCF, vous parlez de 2 gares en activité, je pensais qu'il y en avait 3 (Pierre buffière, Magnac Bourg et st germain). Au delà de cela, il serait je trouve important de militer auprès de la SNCF pour avoir une offre de transport ferroviaire plus large, notamment pour les jeunes scolarisés sur Limoges. En effet, nombre de trains sont annulés ou ne permettent pas à ces jeunes de les utiliser car les horaires ne correspondent pas toujours à celles de leur lycée.

Enfin, vous notez que le transport routier est le principal émetteur de GES et de particules fines. Dans une optique de réduction de ces derniers, que pensez- vous du projet ubuesque du département de transférer plusieurs milliers de véhicules /jour de la D704 vers la D19, transformant ainsi notre campagne en zone de transit importante pour les voitures et surtout les camions. (Projet qui ne réduirait en rien la pollution, augmenterait les temps de transport des habitants du BSHV, augmenterait le risque d'accidents corporels et réduirait à néant l'objectif de développer le déplacement à vélo.)

#### 2) l'énergie et le cadre de vie.

J'ai bien noté les projets visant à rénover les bâtiments communaux en vue de les rendre moins énergivores. J'ai noté aussi la volonté d'aider les particuliers dans cette démarche et notamment pour ce qui est du diagnostic. Pour ma part, je me porte d'ores et déjà volontaire avec mon habitation qui malgré mes efforts reste je pense très énergivore (malgré chauffe eau solaire, poêle à bois, réfection de la toiture... ).

Je m'arrêterai là pour ce soir mais je souhaiterais terminer en vous demandant si une présentation au public de votre très intéressant travail est prévu. Au même titre qu'il y en a eu pour les PLU et qu'il en manque pour les projets routiers, je pense que les citoyens motivés seraient ravis d'échanger sur ces sujets avec leurs élus.

Dans l'attente d'une éventuelle réponse de votre part.

## AVIS DU PUBLIC REÇUS EN PRESENTIEL

### Registre de Pierre Buffière

Compatibilité entre la rénovation énergétique des bâtiments et les prescriptions des bâtiments de France (stabilité des prescriptions, adaptation aux nouveaux matériaux).

Développer les transports en commun

Pourquoi ne pas mettre en place un service de déplacements pour se rendre dans des communes proches, comme Vicq sur Breuilh ou Saint Hilaire-Bonneval, par exemple et qui fonctionnerait comme dans les années 1990-2000, le « taxi-car 87 » créé à l'époque par le conseil général ?

Pourquoi aussi ne pas remettre la consigne sur les bouteilles en verre comme cela existait dans les années 70 ?

A une époque il y avait un ramassage annuel des vieux papiers, ceux-ci étant vendus, et la somme récoltée versée à des associations